

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 22 Avril 2020

La CFE-CGC de VALEO signe un accord de solidarité pour faire face à la crise de COVID-19

La CFE-CGC de VALEO vient de signer un accord sur la gestion de crise liée au Covid-19.

Les points marquants de cet accord sont :

- la mise en place d'un protocole de sécurité renforcé sur tous les sites Valeo (R&D et production) pour une reprise d'activité, ainsi que les modalités de reprise du travail après des périodes d'activité restreintes.
- la gestion des congés sur la période du 1er janvier au 31 mai 2020,
- la création d'un fonds de solidarité, supporté principalement par les cadres, visant à minimiser l'impact du chômage partiel sur la rémunération des salariés non cadres en chômage partiel (1 jour de congé prélevé pour les cadres puis dons sur la base du volontariat pour les autres CSP).

Hormis le caractère exceptionnel de la situation liée au virus Covid-19 et des conséquences sur les vies personnelles et professionnelles de chacun, cet accord est aussi particulièrement innovant puisque, pour la première fois, un dispositif de solidarité visant à maintenir les salaires de toutes les catégories socio-professionnelles est mis en place chez Valeo.

Ce dispositif a été instauré à l'initiative des sections syndicales CFE-CGC et relayé ensuite par les autres organisations syndicales représentatives de Valeo (CFDT, FO et CGT).

En effet, la découverte du maintien de salaire à 100% pour tous les cadres en activité partielle prévu par la Convention Collective des Ingénieurs & Cadres, tandis que les non-cadres voyaient leur rémunération baisser de facto à 70% du salaire brut, a surpris. Cette injustice manifeste a motivé de nombreux élus CFE-CGC à trouver une solution plus juste.

La CFE-CGC regrette simplement que la proposition d'abondement de l'employeur n'ait pas été retenu par la Direction du Groupe..

Contact presse

René-Pierre JUTEAU - coordinateur CFE-CGC
06.29.99.01.62
Pascal PHAN – DSC
06 18 04 52 47